



Autour de l'école

Pour favoriser l'épanouissement et la socialisation de l'enfant, la Ville propose diverses activités le mercredi et pendant les vacances scolaires, ainsi que des séjours de loisirs.

LE MERCREDI ET LES VACANCES SCOLAIRES

LES ACCUEILS DE LOISIRS

Parties prenantes du projet éducatif communal de la Ville, les accueils de loisirs ont pour mission de favoriser l'épanouissement et la socialisation de l'enfant. Dans le cadre d'un projet pédagogique annuel, les projets d'activités sont élaborés autour d'un thème fédérateur décliné sous des angles multiples : activités manuelles, plastiques, de motricité, culturelles mais aussi sorties, grands jeux d'aventure, etc. Les familles sont fréquemment invitées à découvrir les équipements et les réalisations des enfants lors des journées ou soirées "portes ouvertes".

LE MERCREDI

Les enfants domiciliés à Sceaux sont accueillis les mercredis de **7h30 à 18h30** au sein de chaque quartier :

- ▶ groupe scolaire des Blagis : accueil de loisirs des Blagis (4 place des Ailantes) ;
- ▶ groupe scolaire du Centre : les élémentaires sont accueillis à l'accueil de loisirs (8 quater rue Marguerite-Renaudin), les maternelles sont accueillis à l'école maternelle (7 rue Marguerite-Renaudin) ;

- ▶ groupe scolaire des Clos-Saint-Marcel : accueil de loisirs des Clos (46 avenue de la Gare) ;
- ▶ groupe scolaire du Petit-Chambord : accueil de loisirs du Petit-Chambord (6 et 8 allée de Trévisse).

Les inscriptions administratives et les réservations en accueil de loisirs s'effectuent depuis le [Portail familles](#) comme suit :

Inscription administrative à l'activité ALSH du mercredi de 7h30 à 18h30. Cette inscription vaut pour l'année scolaire.

Réservation sur calendrier au plus tard le lundi de la semaine précédente. Passé ce délai, le tarif est doublé. Pour faciliter les démarches, le portail permet aux familles de faire des réservations à l'année ou selon une récurrence à leur convenance.

Modification et annulation possible au plus tard le lundi de la semaine précédente sans facturation. Au-delà de ce délai, la journée non consommée est facturée (hors présentation d'un justificatif médical sous 5 jours ouvrés).

À noter :

- > toute modification doit se faire sur le Portail familles dans les délais mentionnés ci-dessus ;
- > un enfant qui n'est pas inscrit ne peut être accueilli à l'accueil de loisirs ;
- > aucun remboursement ne pourra être effectué sans présentation d'un certificat médical sous 5 jours ouvrés.

PENDANT LES VACANCES

La Ville organise l'accueil des enfants domiciliés à Sceaux et âgés de 3 à 12 ans de 8h à 18h30. Les enfants scéens, nés en 2021, pourront bénéficier de l'accueil de loisirs durant les vacances d'été 2024.

- ▶ Enfants scolarisés dans les groupes scolaires des Blagis et du Petit-Chambord (petite, moyenne et grande section ; CP, CE1 et CE2) : ALSH des Blagis, 4 place des Ailantes ;
- ▶ Enfants scolarisés dans le groupe scolaire des Clos Saint-Marcel (petite, moyenne et grande section ; CP, CE1 et CE2) : ALSH des Clos Saint-Marcel, 46 avenue de la Gare ;
- ▶ Enfants scolarisés dans le groupe scolaire du Centre, (petite, moyenne et grande section) : École maternelle du Centre, 7 rue Marguerite Renaudin ;
- ▶ Enfants scolarisés dans le groupe scolaire du Centre (CP, CE1 et CE2) : ALSH du Centre, 8 quater rue Marguerite Renaudin ;
- ▶ Tous les enfants (CM1, CM2) : Club de loisirs, 8 quater rue Marguerite Renaudin.

Les inscriptions administratives, les réservations et annulations sont à effectuer sur le [Portail](#)

Les inscriptions administratives, les réservations et annulations sont à effectuer sur le [Portail familles](#) de la Ville. D'une façon générale, début des réservations environ 2 mois avant le début de chaque période de vacances scolaires et clôture des réservations 15 jours avant le début des vacances sauf pour les vacances d'été clôturées début juin.

Le service Animation vous informe régulièrement par courriel des délais, des dates d'ouverture et de clôture des réservations pour chaque période de vacances scolaires. Vous pouvez également retrouver ces informations sur le [Portail familles](#) (rubrique Actualités).

Activités associatives : pensez aux coupons Enfants !

Pour encourager la pratique d'activités sportives et artistiques par les Scéens de 5 à 11 ans, la Ville propose une aide financière aux familles dans le cadre de conventions avec des associations locales : voir tableau des aides financières, p. 78 du [guide de la famille et de l'écologiste](#).

STAGES MULTISPORTS SCÉENS (SMS)

La Ville encourage la pratique sportive en proposant des stages multisports pendant les vacances scolaires, destinés aux enfants scéens âgés de 8 à 12 ans. Les disciplines proposées sont variées afin d'éveiller la curiosité des enfants et de développer différentes aptitudes.

Les stages sont encadrés par les éducateurs sportifs de la Ville. Les jeunes bénéficient par ailleurs des conseils pédagogiques des clubs scéens partenaires. Les stages se déroulent principalement au site sportif et de loisirs des Blagis (26 bis avenue Jean-Jaurès) de 9h30 à 16h30. L'organisation des journées est coordonnée par la Ville. Le repas est à prévoir par la famille. Les inscriptions sont ouvertes un mois et demi avant le démarrage des stages et se terminent une semaine avant.

Le nombre de places étant limité à 36, les inscriptions sont prises en compte dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets. La fiche d'inscription peut être retirée à l'hôtel de ville ou à France services ou directement sur le [Portail Familles](#).

> Renseignements auprès du service de l'Action sportive au **01 41 13 33 00**.

MINI-SÉJOURS D'ÉTÉ

Dans le cadre des accueils de loisirs, la Ville organise des mini-séjours ouverts aux enfants de 4 à 12 ans domiciliés à Sceaux. Ils sont organisés pendant les vacances d'été et encadrés par les animateurs connus des enfants. Au programme : poney, cirque, jeux, etc. Les programmes et les modalités d'inscriptions sont communiqués environ un mois avant la période d'inscription. Les inscriptions se font depuis le [Portail Familles](#).

SÉJOURS DE VACANCES

Ces séjours payants proposés aux Scéens se déroulent pendant les vacances d'hiver pour les enfants âgés de 8 à 12 ans. Chaque année, la Ville sélectionne des organismes auxquels sont confiés les enfants. Les séjours sont retenus en fonction de leur destination et de leur projet. Afin d'alléger la participation des familles les plus modestes, la Ville prend à sa charge jusqu'à 85% du coût du séjour. Les programmes décrivant les séjours sont publiés un mois avant la période d'inscription. Ils sont disponibles dans les équipements municipaux ou téléchargeables sur sceaux.fr/publications. Les inscriptions se font depuis le Portail familles

ont depuis le Portail Familles.

DANS LA RUBRIQUE : «ÉDUCATION»

> ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

> INSCRIPTIONS SCOLAIRES

> A L'ÉCOLE

> MES DÉMARCHES



Guide de la famille et de l'écolier 2023-2024

PDF - 6.22 MO



RESSOURCES

- > Portail Familles
- > projet éducatif communal (PEC)
- > Projet éducatif de territoire (2022- 2025)



MAIRIE DE SCEAUX
HÔTEL DE VILLE - 122 RUE HOUDAN
92330 - SCEAUX

 **01 41 13 33 00**

- ▶ LA MAIRIE RECRUTE
- ▶ DÉCLARATION DE CONFORMITÉ AU RGAA
- ▶ PLAN DU SITE
- ▶ PRESSE
- ▶ MENTIONS LÉGALES

LETTRE D'INFORMATION

Saisir votre adresse e-mail :

exemple@lorem.dom



✕ DÉSINSCRIPTION

HORAIRES D'OUVERTURE : Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Jeudi de 8h30 à 12h. Samedi de 9h à 12h : permanences de Sceaux info mairie et du service Population et citoyenneté.

RÉALISATION

STRATIS